

Burundi : l'autorité déterminée à combattre le piratage artistique

@rib News, 30/10/2012 â€“ Source XinhuaL'office Burundais des Droits d'Auteur et des Droits Voisins (OBDEA) va s'atteler en 2013 à un combat contre l'exploitation gratuite des oeuvres de l'esprit, le piratage, la création et la diffusion des oeuvres impudiques qui entachent les valeurs culturelles burundaises, a révélé mardi soir M. Donatien Niyungeko, directeur de cette institution. En effet, a-t-il précisé, le fonctionnement régulier de l'OBDEA, dont l'objectif fondamental est la mise en place des mécanismes de fonctionnement de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins, permettrait à ce que la créativité artistique et littéraire de pouvoir jouer son rôle économique aux bénéfices de vrais titulaires des oeuvres du pays.

M. Niyungeko a estimé également que les usagers de ces oeuvres dont les stations radiophoniques et les télévisions (qui diffusent en moyenne plus de 60.000 oeuvres par an), se verront obligés désormais de verser une certaine redevance conformément à la loi de 2005 portant protection des droits d'auteurs et des droits voisins en vue de promouvoir le partenariat positif entre les créateurs en ce qui concerne la consommation de ces oeuvres. D'ores déjà, a-t-il plaidé, le gouvernement burundais devrait mettre en place un plan stratégique de développement des industries culturelles et les textes d'application de la loi de 2005 portant protection des droits d'auteur et des droits voisins. En outre, a-t-il exploré, l'économie culturelle burundaise, au lieu d'être considérée comme un secteur de développement, reste mal organisée avec un chevauchement entre les auteurs, les producteurs, les vendeurs, un mal criant de d'entrepreneurs culturels, une domination des productions étrangères et un piratage manifeste des productions des artistes burundaises par les services de l'Etat.